

CONDITIONS DE GARANTIE

PLAQUES LEXAN™ 9030 et 9030TG

GARANTIE LIMITÉE 5 ANS CONTRE LA CASSE

Pendant cinq (5) ans à compter de leur date de vente par SABIC et lorsqu'elles sont utilisées à l'intérieur d'un bâtiment, les plaques LEXAN 9030 et 9030TG sont garanties contre la casse à la suite d'une perte de résistance à l'impact.

Cette garantie limitée est concédée par écrit et est soumise aux conditions suivantes :

1. La présente garantie limitée s'applique exclusivement aux plaques non revêtues fabriquées en Europe par SABIC, utilisées conformément à plat ou cintré et dans des conditions de manipulation, d'entreposage, de traitement, de pose et d'entretien conformes aux recommandations de SABIC qui figurent dans le manuel technique.
2. La présente garantie limitée ne s'applique pas aux plaques qui ont été rayées, abrasées ou exposées à des matériaux ou produits chimiques.
3. La présente garantie limitée est exclusivement concédée à l'acquéreur initial de la plaque SABIC et ne s'applique pas à un éventuel acquéreur ou cessionnaire ultérieur. Tout appel à la garantie doit obligatoirement donner lieu à une demande par écrit pendant la période de garantie, précisant le motif de la réclamation et moyennant présentation à SABIC de l'original du document justificatif de la vente par SABIC mentionnant le nom et l'adresse de l'acquéreur, la date de l'achat, la désignation complète du produit, le numéro de lot et la quantité achetée. À la demande de SABIC, le demandeur est tenu d'autoriser l'inspection du matériau sur site ou de retourner la plaque à SABIC pour analyse.
4. Aux fins de la présente garantie limitée : Propriétés mécaniques au bout de 5 ans :
 - a. Le module d'élasticité sera $\geq 2\ 100$ MPa. Le module d'élasticité est déterminé dans un essai de traction selon ISO 527.
 - b. La résistance à la traction sera ≥ 55 MPa. La résistance à la traction est déterminée dans un essai de traction selon ISO 527.
5. SABIC se réserve le droit de rechercher la cause de toute défaillance de manière indépendante.
6. Pour toute réclamation au titre de la présente garantie limitée s'avérant justifiée, SABIC fournira gratuitement un matériau de remplacement selon le barème suivant :

Durée écoulée depuis la date de l'achat initial	Défaillance mécanique
Jusqu'à 3 ans	100%
De 3 à 4 ans	50%
5 ans ou plus	15%
7. La présente garantie limitée constitue la seule et unique responsabilité encourue par SABIC et la seule et unique voie de recours du client quant aux produits, toute autre demande de dommages-intérêts étant exclue. La présente garantie annule et remplace toute autre garantie (sauf exception de titre) écrite, orale, légale, expresse ou implicite, y compris toute garantie de qualité marchande ou d'adéquation à une utilisation particulière. La présente garantie est régie par le droit néerlandais.

8. La présente garantie a été émise le 1^{er} mars 2013 et s'applique exclusivement aux matériaux LEXAN 9030 et 9030TG vendus par SABIC postérieurement à cette date. Elle annule et remplace toutes les garanties antérieures

applicables aux plaques LEXAN 9030 et 9030TG vendues postérieurement à cette date. La présente garantie limitée n'est valable que pour les plaques LEXAN 9030 et 9030TG pour lesquelles elle constitue la seule et unique garantie.

La présente garantie n'est valable que dans les pays européens.



POUR NOUS CONTACTER :

SIÈGE SOCIAL SABIC

SABIC Global Headquarters
PO Box 5101
Riyadh 11422
Arabie saoudite
T +966 (0) 1 225 8000
F +966 (0) 1 225 9000
E info@sabic.com

Amériques

Functional Forms
1 Plastics Avenue
Pittsfield, MA 01201
États-Unis d'Amérique
Appel gratuit (800 323 3783
T 1 413 448 6655
F (888) 443 2033
E Spinside.sales@sabic-ip.com

Europe

Functional Forms
Plastic
4612 PX
Bergen op Zoom
Pays-Bas
T +31 (0)164 293678
F +31 (0)164 293272
E ff.info@sabic-ip.com

Pudong

201319 Shanghai
Chine
T +86 21 2037 8188
F +86 21 2037 8288
E ff.info@sabic-ip.com

AVERTISSEMENT LA VENTE DES MATÉRIAUX, PRODUITS ET SERVICES DE SAUDI BASIC INDUSTRIES CORPORATION (« SABIC ») OU DE SES FILIALES OU SOCIÉTÉS AFFILIÉES (LE « FOURNISSEUR ») EST SOUMISE AUX CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON DU FOURNISSEUR QUI PEUVENT ÊTRE COMMUNIQUÉES SUR DEMANDE; LES INFORMATIONS ET LES PRÉCONISATIONS QUI FIGURENT DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SONT DONNÉES EN TOUTE BONNE FOI. TOUTEFOIS, LE FOURNISSEUR NE DÉCLARE NI NE GARANTIT, DE MANIÈRE EXPRESSE OU IMPLICITE (i) QU'UN RÉSULTAT QUELCONQUE DONT IL SERAIT FAIT ÉTAT DANS LE PRÉSENT DOCUMENT SERA OBTENU DANS DES CONDITIONS D'UTILISATION FINALE ET (ii) L'EFFECTIVITÉ OU LA SÛRETÉ D'UNE CONCEPTION OU D'UNE APPLICATION QUELCONQUES QUI FERAIT APPEL AUX MATÉRIAUX, PRODUITS, SERVICES OU PRÉCONISATIONS DU FOURNISSEUR, SAUF MENTION AUTRE DANS SES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET DE LIVRAISON. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE TOUTE PERTE QUI RÉSULTERAIT D'UNE UTILISATION QUELCONQUE DE SES MATÉRIAUX, PRODUITS, SERVICES OU PRÉCONISATIONS MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. Il incombe à chaque utilisateur de juger par lui-même de l'adéquation des matériaux, produits, services ou préconisations du fournisseur quant à l'usage particulier auquel il les destine, notamment en procédant à des essais et analyses adéquates au regard de l'utilisation finale. Sauf accord particulier écrit et signé par le fournisseur, rien dans aucun document ou déclaration orale ne pourra être considéré comme amendement ou annulant l'une quelconque des clauses des conditions générales de vente et de livraison du fournisseur ou du présent avertissement. Aucune déclaration du fournisseur quant à une utilisation possible de l'un quelconque de ses matériaux, produits, services ou conception ne constitue, n'entend pas constituer, ni ne pourra être considérée comme constituant une concession de licence au titre d'un quelconque brevet ou d'un autre droit de propriété intellectuelle du fournisseur, ni une recommandation d'utiliser l'un quelconque de ses matériaux, produits, services ou conception d'une manière qui enfreindrait un quelconque brevet ou autre droit de propriété intellectuelle.

SABIC et les noms de marque accompagnés du signe TM sont des marques protégées de SABIC ou de ses filiales ou sociétés affiliées.

© 2020 Saudi Basic Industries Corporation (SABIC). Tous droits réservés.

Toute marque et tout produit ou service d'autres sociétés mentionnés dans le présent document sont des marques ou des appellations commerciales qui appartiennent à leurs propriétaires respectifs.